Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sciences de la Terre et de l'Environnement

ÉPREUVE C8 : SYNTHÉTISER ET COMMUNIQUER DES RÉSULTATS POUR LA GESTION DE PROJETS

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	3,0 (COEFFICIENT INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SUEZ RV FRANCE SAS, SECTEUR DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, FRANCE

Vous intervenez comme chargé de projet junior auprès d'une équipe de SUEZ RV France SAS qui étudie le développement d'une offre de diagnostic environnemental portant sur les sédiments de sites industriels. L'entreprise réelle sert de cadre au cas d'étude. Les données de l'offre, les échanges contractuels, l'effectif affecté au cas et les données financières présentés dans le dossier sont des données pédagogiques propres au scénario et ne décrivent pas nécessairement la situation réelle de l'entreprise.

Pour ce scénario, l'unité de projet compte 420 salariés. Elle envisage de réaliser des missions de diagnostic associant prélèvements, analyses en laboratoire et synthèse destinée aux clients. Une négociation avec la société fictive Boreal Mesures SAS, prestataire de terrain, s'est interrompue avant la signature d'un contrat. La direction vous demande d'analyser les éléments juridiques, de caractériser les enjeux stratégiques et de présenter les résultats économiques de l'offre à un comité de pilotage.

Répondez de manière structurée en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Pour la partie juridique, distinguez la situation contractuelle de la responsabilité pouvant résulter de la rupture des négociations. Pour les calculs, détaillez les formules et les unités. Les montants financiers sont exprimés hors taxes.

PARTIE 1 : Analyse juridique (7 points)

Qualification de la situation précontractuelle et résolution selon le syllogisme juridique

Vous devez rendre une analyse juridique argumentée. Pour chaque question, suivez le raisonnement juridique : qualification juridique des faits, détermination du problème de droit, règle de droit applicable, puis solution motivée de l'espèce. Appuyez-vous sur les DT 1 et DT 2.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les acteurs, les échanges et les dépenses engagées par Boreal Mesures SAS. Relevez les faits qui permettent de distinguer une offre ferme, une acceptation et de simples pourparlers.

1.2 (1,5 point) Formulez le problème de droit posé par la demande de Boreal Mesures SAS. Votre formulation doit distinguer la question de la formation d'un contrat de celle de la responsabilité liée à la rupture des pourparlers.

1.3 (2,5 points) Présentez la règle de droit applicable en mobilisant les articles pertinents du DT 1 et la décision de la Cour de cassation du DT 2. Appliquez ensuite cette règle aux faits pour déterminer si un contrat a été formé et si la rupture des négociations est susceptible d'engager la responsabilité de SUEZ RV France SAS.

1.4 (1,5 point) Examinez séparément les deux postes de préjudice réclamés par Boreal Mesures SAS : les 18 000 € de dépenses préparatoires et les 36 000 € de marge attendue. Indiquez, pour chacun, les conditions de prise en compte et les limites de l'indemnisation au regard des faits et du DT 2.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic interne et externe, choix managériaux et préconisations

La direction envisage le lancement de l'offre de diagnostic des sédiments dans un contexte d'exigences réglementaires et de demande accrue de traçabilité environnementale. Le DT 3 fournit les données de marché et les facteurs de contexte retenus pour le cas. Appuyez votre analyse sur les informations du sujet et complétez le DR 1.

Éléments de contexte pour le diagnostic stratégique

Dimension	Élément du cas	Incidence possible sur le projet
Politique et réglementaire	Les donneurs d'ordre demandent une traçabilité renforcée des prélèvements et des résultats d'analyse.	
Économique	Les coûts de laboratoire progressent et les appels d'offres mettent les prix en concurrence.	
Socioculturel	Les clients attendent des rapports compréhensibles par des décideurs non spécialistes.	
Technologique	Des outils numériques de suivi des échantillons et de partage des résultats sont disponibles.	
Environnemental	La surveillance des pollutions et la gestion des sédiments constituent des enjeux pour les sites industriels.	
Légal	Les prestations doivent respecter les exigences applicables aux prélèvements, à la conservation des échantillons et à la protection des données client.	

Données du scénario fournies à l'équipe projet.

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de l'offre à partir du tableau et des informations du DT 3. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacune des six dimensions et expliquez brièvement son incidence sur le projet.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT comportant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez les éléments internes à l'unité projet des éléments externes. Présentez votre réponse dans le DR 1.

2.3 (1,5 point) Analysez le choix de recourir à un prestataire de terrain plutôt que de réaliser toutes les opérations en interne. Présentez un avantage, une limite et une condition de maîtrise de ce choix pour le projet.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations opérationnelles pour sécuriser le lancement de l'offre. Pour chacune, indiquez le responsable ou la fonction concernée, un indicateur de suivi et un moyen adapté de communiquer le résultat au comité de pilotage.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion financière (6 points)

Exploitation des données de gestion et synthèse pour la décision

Les données du DT 3 concernent une mission standard de diagnostic et les prévisions annuelles de l'offre. Les prix, charges et volumes sont exprimés hors taxes. Pour les calculs, utilisez les données prévisionnelles 2026 indiquées dans le document. Arrondissez les volumes de seuil à l'entier supérieur et les pourcentages au dixième de point.

Données de gestion prévisionnelles 2026

Indicateur	Valeur
Prix de vente d'une mission	12 000 €
Coût variable par mission	7 500 €
Charges fixes annuelles de l'offre	312 000 €
Volume prévisionnel de missions	80

Données du cas d'étude, montants hors taxes.

3.1 (2 points) Calculez la marge sur coût variable par mission et le taux de marge sur coût variable. Présentez les formules, les calculs et les résultats avec leurs unités.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en nombre de missions, puis le résultat prévisionnel pour 80 missions. Présentez les étapes de calcul et interprétez le résultat obtenu.

3.3 (2 points) Rédigez une synthèse de 80 à 120 mots destinée au comité de pilotage. Elle doit présenter les deux principaux résultats économiques calculés, une limite ou un risque de l'analyse et une recommandation de décision cohérente avec vos résultats.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ÉLÉMENTS JURIDIQUES RELATIFS À LA FORMATION DU CONTRAT ET À L'INEXÉCUTION

Code civil, extraits applicables au cas.

Article 1113 : « Le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager. Cette volonté peut résulter d'une déclaration ou d'un comportement non équivoque de son auteur. »

Article 1114 : « L'offre, faite à personne déterminée ou indéterminée, comprend les éléments essentiels du contrat envisagé et exprime la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation. À défaut, il y a seulement invitation à entrer en négociation. »

Article 1118 : « L'acceptation est la manifestation de volonté de son auteur d'être lié dans les termes de l'offre. »

Article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut [...] refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. »

Article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Faits du scénario : le 5 mai 2026, SUEZ RV France SAS adresse à Boreal Mesures SAS un document intitulé « Lettre d'intention pour une campagne de prélèvements ». Il indique un prix prévisionnel de 96 000 € hors taxes et un calendrier indicatif. Il précise : « Ce document ne constitue ni un bon de commande ni un engagement ferme. Toute commande est subordonnée à la signature d'un contrat par les deux sociétés. » Le 8 mai, un chef de projet écrit : « La direction souhaite avancer avec vous ; la signature est une étape administrative. Vous pouvez commencer à préparer la mobilisation, sans engager de dépenses irréversibles. » Le 10 mai, Boreal Mesures répond qu'elle accepte de participer aux discussions et qu'elle attend le contrat définitif. Le 29 mai, SUEZ RV France annonce la fin des négociations. Aucun contrat ni bon de commande n'a été signé. Boreal Mesures indique avoir engagé 18 000 € de frais préparatoires et réclame également 36 000 € de marge qu'elle estime avoir pu réaliser.

DT 2 : DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION SUR LA RUPTURE DES POURPARLERS

Cour de cassation, chambre commerciale, 26 novembre 2003, pourvoi n° 00-10.243, arrêt Manoukian.

Visa : article 1382 du Code civil dans sa rédaction applicable à l'époque, devenu l'article 1240 du Code civil.

Attendu de principe : « Les circonstances constitutives d'une faute commise dans l'exercice du droit de rupture unilatérale des pourparlers précontractuels ne sont pas la cause du préjudice consistant dans la perte d'une chance de réaliser les gains que permettait d'espérer la conclusion du contrat. »

Portée de la décision : une partie peut mettre fin aux négociations, mais les circonstances de la rupture peuvent engager sa responsabilité extracontractuelle si elles révèlent un comportement fautif. L'indemnisation ne peut pas avoir pour objet de procurer les bénéfices attendus du contrat qui n'a pas été conclu, ni la perte de chance de les obtenir. Les dépenses de négociation alléguées doivent être examinées au regard de leur réalité, de leur caractère raisonnable et de leur lien de causalité avec la faute établie.

Éléments à confronter aux faits : la lettre d'intention réserve expressément toute commande à la signature d'un contrat. Le message du chef de projet invite à préparer la mobilisation, mais précise de ne pas engager de dépenses irréversibles. Le document ne contient pas d'information sur la preuve des dépenses de 18 000 €, sur l'existence d'une faute dans les circonstances de la rupture ni sur les échanges intervenus entre les deux sociétés après le 10 mai.

DT 3 : DONNÉES STRATÉGIQUES, COMMERCIALES ET FINANCIÈRES DE L'OFFRE

Profil retenu pour le cas : SUEZ RV France SAS intervient dans le secteur des services environnementaux. Pour le scénario, l'unité projet mobilise un effectif de 420 salariés et dispose de compétences en gestion de projets environnementaux, coordination de laboratoires et production de rapports clients. L'offre étudiée associe prélèvements sur site, analyses réalisées en laboratoire et remise d'une synthèse opérationnelle.

Éléments internes du scénario : l'équipe maîtrise la relation avec des clients industriels et la coordination de prestataires. Elle ne dispose pas, dans toutes les régions, d'équipes de prélèvement disponibles en permanence. La qualité de la chaîne de traçabilité et des délais de laboratoire conditionne la fiabilité du rapport final. Le recours à plusieurs intervenants peut compliquer la coordination et la responsabilité opérationnelle.

Éléments de marché retenus pour le scénario : des clients industriels sollicitent des diagnostics documentés pour mieux caractériser les sédiments et planifier leur gestion. Plusieurs prestataires proposent des services comparables. Les consultations concurrentielles exercent une pression sur les prix. Les donneurs d'ordre attendent des résultats techniquement justifiés, traçables et présentés dans un langage accessible aux décideurs.

Données financières prévisionnelles 2026 : prix de vente par mission : 12 000 € ; coût variable par mission, incluant les prélèvements et les analyses sous-traitées : 7 500 € ; charges fixes annuelles affectées à l'offre : 312 000 € ; volume prévu : 80 missions. Pour les calculs, le modèle suppose que le prix unitaire, le coût variable unitaire et les charges fixes restent constants sur la période considérée. Le seuil de rentabilité est calculé selon la formule : charges fixes annuelles divisées par la marge sur coût variable unitaire.

Tableau de bord prévisionnel 2026

Donnée	Valeur	Unité ou précision
Prix de vente unitaire	12 000	€ par mission
Coût variable unitaire	7 500	€ par mission
Charges fixes annuelles	312 000	€ par an
Volume prévisionnel	80	missions par an
Dépenses préparatoires réclamées par Boreal Mesures SAS	18 000	€ selon les déclarations du prestataire
Marge attendue réclamée par Boreal Mesures SAS	36 000	€ selon les déclarations du prestataire

Données propres au cas d'étude, exprimées hors taxes.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grilles d'analyse juridique et stratégique à compléter **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les grilles ci-dessous. Utilisez des formulations précises et synthétiques. Pour la grille juridique, indiquez les éléments de fait utiles, la règle applicable et la solution envisagée. Pour le diagnostic stratégique, classez les éléments selon leur caractère interne ou externe.

Grille d'analyse juridique : syllogisme

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable et sources	
Solution motivée de l'espèce	
Dépenses préparatoires : analyse	
Marge attendue : analyse	

Grille de diagnostic SWOT

Forces : éléments internes	Faiblesses : éléments internes	Opportunités : éléments externes	Menaces : éléments externes
.....			
.....			

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.